



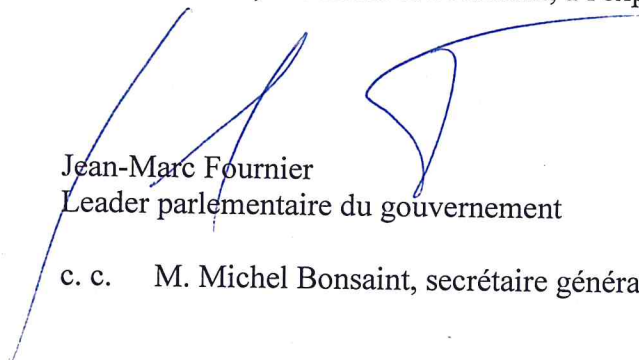
En conséquence, par le retrait de sa motion, la députée de Taschereau reconnaît qu'il n'y a pas lieu de faire enquête. Il n'y a pas d'outrage. Il n'y a donc pas lieu de prendre appui sur cette affaire pour intervenir auprès de la fonction publique comme elle le demande.

Je me permets parallèlement de vous rappeler que dans un communiqué de presse émis à la suite de votre décision le 19 mars 2015, par l'aile parlementaire du Parti québécois et la députée de Taschereau, ceux-ci dénaturaient vos propos en concluant à l'outrage. En effet, dans le communiqué de presse, il est indiqué: "...Comme l'a affirmé en Chambre la leader de l'opposition officielle, l'aile parlementaire du Parti québécois fera connaître sous peu ses intentions quant à la suite des choses relativement à l'outrage au Parlement commis par Pierre Moreau...". (Nos soulignés) Ces déclarations ne respectent pas votre décision ni notre code d'éthique et de déontologie concernant la conduite d'un député notamment à l'égard du respect de la Présidence, institution parlementaire de première importance ainsi que le respect des collègues parlementaires.

Notre code d'éthique, adopté à l'unanimité par l'Assemblée, identifie notamment les valeurs suivantes: « le respect et la protection de l'Assemblée nationale et de ses institutions démocratiques » ainsi que « le respect envers les membres de l'Assemblée nationale, les fonctionnaires de l'État et les citoyens ». Il est également énoncé que "la conduite du député est empreinte de bienveillance, de droiture, de convenance, de sagesse, d'honnêteté, de sincérité et de justice". Nous y souscrivons. Nous souhaitons que l'opposition y souscrive également à l'avenir.

L'opposition officielle a demandé le retrait de sa motion du Feuilleton, comme lui permettent des dispositions de notre Règlement, nous en prenons acte. Maintenant, il doit être reconnu que les privilèges de tous les membres de cette Assemblée doivent être respectés.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement

c. c. M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale